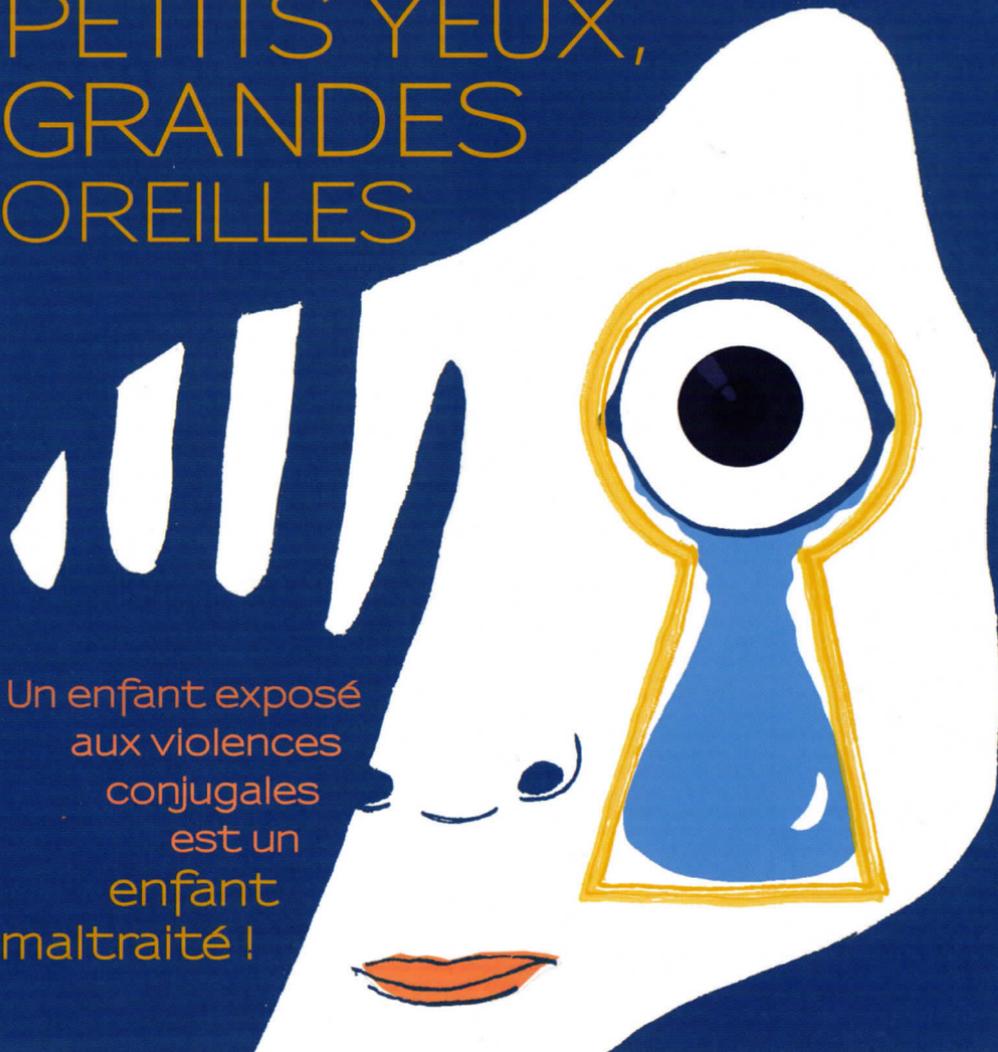


PETITS YEUX, GRANDES OREILLES

Un enfant exposé
aux violences
conjugales
est un
enfant
maltraité !



Les enfants exposés aux violences conjugales sont plongés au cœur d'une situation comparable à celle vécue par la victime d'un acte de terrorisme. Une formule choc, qui se base sur des études très sérieuses, pour faire comprendre que ces enfants ne sont pas les témoins passifs des événements auxquels ils assistent. Bons observateurs, ils ont conscience qu'il se passe quelque chose de grave : ils ressentent intensément la peur, l'angoisse, et vivent la violence comme une agression directe à leur rencontre.

Sortir du déni et du silence qui entourent ces situations impose à chacun d'entre nous d'y être attentif.

Les parents sont les premières figures d'attachement de l'enfant

Les traumatismes relationnels précoces, conséquences d'un climat de violence conjugale compromettent le besoin de sécurité de l'enfant et ont des répercussions immédiates sur son développement. Même sans violence physique tournée directement vers lui, les menaces verbales et le climat de peur créés par le parent auteur impriment le psychisme de l'enfant de manière durable et entraînent des dommages sur les plans affectif, cognitif et comportemental.

Le jeune enfant vit toute forme de violence faite à son parent comme une agression à son encontre et l'impact est d'autant plus fort que l'enfant est jeune et qu'il ne peut s'y soustraire.

Par ailleurs, certaines étapes, réalités ou épreuves de la vie quotidienne peuvent créer de nouvelles tensions et se transformer en moments à haut risque dans un couple où existe la violence, créant un nouveau danger potentiel pour les enfants :

une grossesse, la séparation des parents, la perte d'un être cher sont quelques exemples parmi les plus significatifs.

Intervenir, mais comment ?

Derrière un enfant en détresse, il peut donc y avoir une situation de violence conjugale. D'un point de vue collectif, la prévention doit permettre de lever la stigmatisation et la réprobation sociale qui pèsent sur cette situation. Du point de vue individuel, comprendre et rencontrer les attentes ou les besoins des enfants exposés aux violences conjugales est complexe et suscite de nombreuses interrogations.

Faut-il orienter ? Qui prendre en charge et comment ? Quelles sont les limites de votre intervention ? Qui peut vous y aider ? Faut-il en parler avec l'enfant ? Avec quels mots ?

Des services existent pour répondre à vos questions :

- 📞 la ligne téléphonique « Ecoute violences conjugales », 0800 30 030 - www.ecouteviolencesconjugales.be
- 📞 les équipes SOS enfants, www.one.be
- 📞 les Centres PMS, www.enseignement.be/index.php?page=26028
- 📞 les Centres de planning familial, www.loveattitude.be
- 📞 les Services de l'Aide à la Jeunesse, www.aidealajeunesse.cfwb.be

Différentes formations pour professionnels peuvent également être organisées par les services suivants :

- 📞 les Pôles de ressources spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales, www.violencesconjugales.be



Ce dépliant est le fruit d'une réflexion émanant d'un groupe de travail réuni à l'initiative du Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant dans le cadre de sa mission d'information et de recommandation.

Ont participé au groupe de travail :

- Le Délégué général aux droits de l'enfant, www.dgde.cfwb.be
- Le Service de l'Aide à la Jeunesse de Huy, www.aidealajeunesse.cfwb.be
- Le Collectif contre les violences familiales et l'exclusion, www.cvfe.be
- Le Président de l'Union francophone des magistrats de la jeunesse
- Yapaka, www.yapaka.be
- L'ONE, www.one.be
- L'Equipe SOS-Enfants de Liège, www.one.be
- Le service de l'Égalité des Chances de la Province de Liège, <http://social.prov-liege.be>
- La Direction de l'Égalité des Chances du Ministère de la Communauté française, www.egalite.cfwb.be

Edition responsable Bernard De Vos, P. 33, rue des Indépendants, 1000 Bruxelles

